

# Réunion du Comité Syndical

-----  
**Séance du 26 janvier 2011**

## PROCÈS VERBAL

L'an deux mille onze, le 26 janvier à 20h00, le comité syndical du SIVU de Mériadec, dûment convoqué par courrier en date du 17 janvier 2011 s'est réuni en séance publique à la mairie de Plumergat, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre LE BORGNE, Président.

Étaient présents : M. LE BORGNE, Président ; Mmes DAUDONNET, DEZE, LE MELINAIRE et ROUVILLOIS, membres titulaires ; Ms. AMBROSIO, DANIEL, DANO, GOURDON, JALU, LE CHEVILLER, LE PENNEC et RIO membres titulaires, Mme ROSNARHO et Ms. LE LABOUSSE, VALLEIN membres suppléants.

Nombre de membres :

En exercice : 20

Présents : 16

Pouvoirs : 2

Votants : 18

Absents excusés : Mme GUILLAS qui a donné procuration à M. GOURDON  
M. MACHUS qui a donné procuration à M. RIO,  
M. MEROUR remplacé par M. LE LABOUSSE,  
Mme DIARD-MARTIN remplacée par M. VALLEIN  
M. CAPITAN  
M. LEROY démissionnaire remplacé par Mme ROSNARHO.

Secrétaire de séance : M. RIO

### ORDRE DU JOUR

- 1. COMITÉ SYNDICAL – Séance du 26 octobre 2010** \_\_\_\_\_ **2**
- 2. EXTENSION DE L'ÉCOLE XAVIER GRALL** \_\_\_\_\_ **2**
- 3. ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE pour le projet de la nouvelle école** \_\_\_\_\_ **3**
- 4. TRAVAUX SALLE POLYVALENTE** \_\_\_\_\_ **4**
- 5. ETUDE SUR LE SIVU – Projet de contrat** \_\_\_\_\_ **5**
- 6. COMMISSION MAPA** \_\_\_\_\_ **7**
- 7. DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT dans le cadre de sa délégation** \_\_\_\_\_ **7**
- 8. QUESTIONS DIVERSES** \_\_\_\_\_ **8**

## 1. COMITÉ SYNDICAL – Séance du 26 octobre 2010

M. le Président soumet au vote du comité syndical le procès-verbal de la séance du 26 octobre 2010. Il demande si ce document appelle des observations ou corrections.

En l'absence de modifications ou de corrections, M. le Président invite les membres à délibérer.

### Délibération n°01/2011

A l'unanimité, les membres du comité syndical approuvent le procès-verbal de la séance du comité du 26 octobre 2010.

## 2. EXTENSION DE L'ÉCOLE XAVIER GRALL

### 2.1. Résultats des consultations

#### 2.1.1. Travaux d'extension

Objet du marché : Travaux d'extension de l'école publique Xavier Grall. Marché composé de 3 lots :

- Lot n°1 : Voirie, réseaux divers,
- Lot n°2 : Gros œuvre,
- Lot n°3 : Ensemble modulaires

Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Date d'envoi à la publication : 30 octobre 2010

Date limite de remise des offres : 29 novembre 2010 à 16 heures

Critères de sélection :

- 1<sup>er</sup> critère (60%) : Valeur technique de l'offre
- 2<sup>ème</sup> critère (40%) : Prix

Nombre de plis reçus dans les délais : 13 plis

Nombre de plis reçus hors délais : 2 plis

Résultat de la consultation :

Monsieur le Président, conformément à la proposition de la commission d'appel d'offres a signé les marchés correspondants avec les entreprises les mieux disantes à savoir :

Lot n°	Entreprise retenue	Montant TTC
1 – Voirie, réseaux divers	BERNARD	<b>13 608,42 €</b>
2 – Gros œuvre	BERNARD	<b>10 729,24 €</b>
3 – Ensemble modulaires	COUGNAUD	<b>61 022,44 €</b>
MONTANT TOTAL TTC		<b>85 360,11 €</b>
	<i>Soit HT</i>	<i>71 371,33 €</i>

### Délibération n° 02/2011

Les membres du comité syndical prennent acte des résultats de la consultation qui a donné les résultats suivants :

Lot n°	Entreprise retenue	Montant TTC
1 – Voirie, réseaux divers	BERNARD	<b>13 608,42 €</b>
2 – Gros œuvre	BERNARD	<b>10 729,24 €</b>
3 – Ensemble modulaires	COUGNAUD	<b>61 022,44 €</b>
MONTANT TOTAL TTC		<b>85 360,11 €</b>

### 2.1.2. Mission CSPS

Objet du marché : Mission de coordination sécurité et protection de la santé des travailleurs de niveau 3 dans le cadre des travaux d'extension de l'école publique Xavier Grall de Mériadec

Procédure de passation : Procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics

Date d'envoi à la publication : 4 novembre 2010

Date limite de remise des offres : 16 novembre 2010 à 16 heures

Critères de sélection : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du critère unique relatif au prix

Nombre de plis reçus dans les délais : 7 plis

Résultat de la consultation :

Monsieur le Président présente l'analyse des offres. Il a signé le marché avec le cabinet GUEGAN Patrick, mieux disant pour la mission CSPS pour le montant suivant :

Montant HT	TVA – 19,6%	Montant TTC
1 040 €	203,84 €	<b>1 243,84 €</b>

### **Délibération n°03/2011**

Les membres du comité syndical prennent acte de la signature du contrat avec le Bureau d'études GUÉGAN Patrick et pour un montant de 1 040 € HT soit 1 243,84 € TTC.

### **2.2. Emprunt à réaliser**

Le montant des travaux à réaliser pour l'extension de l'école publique Xavier Grall est estimé à ce jour à : 95 000 euros TTC (travaux et missions confondues). Afin de prévoir le paiement des entreprises, Monsieur le Président propose de réaliser un emprunt d'un montant de 95 000 euros.

Les différentes banques seront consultées sur la base des caractéristiques suivantes :

- Durée de l'emprunt : 5 ou 10 ans
- Taux : Fixe ou variable

Monsieur le Président sollicite l'autorisation de lancer la consultation aux conditions ci-dessus.

### **Délibération n°04/2011**

A l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- De lancer une consultation pour la réalisation d'un emprunt d'un montant de 95 000 euros sur la base des caractéristiques suivantes :
  - Durée : 3, 5 ou 7 ans
  - Remboursement : annuel ou trimestriel
  - Taux : Fixe ou variable

## **3. ASSISTANCE A MAÎTRISE D'OUVRAGE pour le projet de la nouvelle école**

Dans sa séance du 26 octobre 2010, le conseil syndical a prévu de lancer une consultation pour désigner un programmiste – économiste chargé de rechercher et de présenter, pour le projet de construction d'un ensemble scolaire :

- La faisabilité urbanistique et foncière (compatibilité, procédures, disponibilité foncière...),
- La faisabilité technique (réseaux, voirie...),
- La faisabilité administrative (recours éventuel à des partenaires extérieurs...),
- La faisabilité financière (évaluation de l'enveloppe budgétaire, des coûts périphériques, financements extérieurs, emprunts...),
- Un plan d'aménagement d'ensemble,

- La planification des procédures à mettre en place et les délais prévisionnels

Afin d'aider le syndicat tout au long du processus de cette opération, Monsieur le Président propose de recourir à un organisme chargé d'assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui pourrait être découpée en plusieurs phases:

1. Élaboration du dossier de consultation en vue de la désignation par le SIVU d'un programmiste- économiste ; Organisation et assistance à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.
2. Élaboration du dossier de consultation en vue de la désignation par le SIVU d'un maître d'œuvre ; Organisation et assistance à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.
3. Élaboration du dossier de consultation en vue de la désignation par le SIVU d'un bureau de contrôle technique ; Organisation et assistance à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.
4. Élaboration du dossier de consultation en vue de la désignation par le SIVU d'un coordonnateur de sécurité et d'un O.P.C. (organisation, pilotage, coordination de chantier) ; Organisation et assistance à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres.

Consultations organisées dans le respect de la réglementation applicable en matière de marchés publics.

### **Délibération n°05/2011**

A l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- De recourir à un organisme chargé d'assurer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'aider le SIVU tout au long du programme de construction de la nouvelle école de Mériadec ;
- D'autoriser Monsieur le Président à lancer un appel à candidature dans le cadre de la réglementation applicable en matière de marchés publics (procédure adaptée) ;
- De prévoir le montant de la dépense correspondante au budget de l'exercice 2011.

## **4. TRAVAUX SALLE POLYVALENTE**

---

### **3.1. Travaux de peinture**

La salle polyvalente de Mériadec a besoin d'un rafraîchissement de sa peinture intérieure.

Monsieur le Président propose, dans le cadre du budget 2011 :

- de lancer une consultation auprès des entreprises spécialisées (procédure adaptée),
- de s'engager à inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice 2011.

### **Délibération n°06/2011**

A l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- De lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées dans le cadre d'une procédure adaptée, pour la réalisation de travaux de peinture à la salle polyvalente ;
- D'inscrire le montant de la dépense correspondante au budget de l'exercice 2011.

### **3.2. Détection -intrusion**

Le mois dernier, la salle polyvalente a fait l'objet d'un vol avec effraction. Du matériel électro ménager a été emporté et certaines portes endommagées.

Afin d'éviter que cela se reproduise, Monsieur le Président propose la mise en place de systèmes de sécurité.

Il sollicite donc l'autorisation :

- de lancer une consultation auprès des entreprises spécialisées (procédure adaptée) pour la poste d'un système d'alarme (détection intrusion) ainsi que sa maintenance,
- de s'engager à inscrire la dépense correspondante au budget de l'exercice 2011.

## Délibération n°07/2011

Les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident :

- De lancer une consultation auprès d'entreprises spécialisées dans le cadre d'une procédure adaptée, pour l'acquisition et l'installation d'un système d'alarme (détection-intrusion) ainsi que sa maintenance, à la salle polyvalente de Mériadec ;
- D'inscrire le montant de la dépense correspondante au budget de l'exercice 2011.

### 5. ETUDE SUR LE SIVU – Projet de contrat

Dans sa séance du 26 octobre 2010, le conseil syndical a décidé :

- De mandater un cabinet d'experts chargé d'évaluer le devenir du SIVU et de proposer des scénarii d'évolution possible ;
- D'autoriser Monsieur le Président à désigner ledit cabinet et à signer tout document se rapportant à la présente décision.

Monsieur le Président a pris contact avec le cabinet Ouest Cités Conseils pour cette mission. Ce dernier vient de déposer son offre. Monsieur le Président souhaite l'avis du conseil syndical sur cette proposition.

*Extrait du contrat :*

*Le SIVU de Mériadec est une structure intercommunale créée en 1992 et dont les principales compétences portent sur la gestion d'équipements communs aux habitants du hameau de Mériadec situé en partie sur la commune de Plumergat et en partie sur celle de Pluneret.*

*Cependant ce mode de gestion ne semble pas être fondé sur un mode de fonctionnement équilibré et juste au regard des clés de répartition et de prise en charge des dépenses. Il est donc nécessaire de clarifier les principes de gestion et d'envisager une évolution de son fonctionnement.*

*L'étude doit analyser l'organisation et le fonctionnement du SIVU au travers de :*

- *Ses compétences*
- *La représentation des communes*
- *Les modes de participation au financement des investissements et du fonctionnement*

*Il s'agit ensuite de clarifier les compétences et d'examiner si cette structure intercommunale est la mieux adaptée et si oui, selon quel statut:*

- *Analyser les écarts entre les compétences affichées et leur mode d'exercice*
- *Clarifier la gestion juridique et financière au regard des participations et des moyens développés par chaque commune,*
- *Etre un outil de médiation et de communication qui a pour fonction de rendre lisibles tous les objectifs et toutes les actions aux yeux des élus, des habitants, des acteurs locaux,*
- *Faire des recommandations d'évolution des statuts du SIVU en adéquation avec le projet et les actions engagées.*

#### Étape 1 Audit de gestion du SIVU et des compétences mises en œuvre

*Cette première étape a pour objet de rappeler sur quelles bases s'est constitué le SIVU et les objectifs poursuivis et comment il fonctionne et de mesurer les écarts entre les principes et objectifs déclarés et les moyens mis en œuvre.*

*Cette démarche doit mettre en exergue les spécificités et caractéristiques du service rendu et mesurer comment le Sivu répond aux attentes des Communes membres et des habitants.*

*Le diagnostic fera l'objet d'un document formalisé et d'une présentation synthétique permettant sa communication auprès des élus et de certains acteurs locaux.*

#### Étape 2 Préconisations d'évolutions statutaires

*Cette étape a pour objet*

- 1. d'analyser les statuts au regard des compétences réellement exercées et des projets en cours d'étude ou de réflexion afin de faire évoluer la rédaction des statuts dans un souci de sécurité juridique*
- 2. de proposer un autre mode de fonctionnement interne pour animer les politiques engagées par le SIVU.*

### 3. D'analyser les conséquences juridiques et financières d'une évolution statutaire allant jusqu'à la dissolution.

Un rapport d'analyse contenant des propositions de rédaction, un schéma d'organisation et de fonctionnement et les préconisations en termes d'incidence du retrait d'une ou plusieurs communes et de dissolution du SIVU sera élaboré.

#### Délais:

- Etape 1: 1 mois et demi
- Etape 2 : 1 mois et demi

#### Rémunération :

Etape 1 Audit et compétences mises en œuvre	Réunions et visite sur terrain			Analyse, cartographie, synthèse			TOTAL
	Nb jours	px/jour HT	Total I	Nb jours	px/jour HT	Total II	
Recueil des documents et données	0,5		0,00 €	1,0	225,00€	225,00 €	<b>225,00€</b>
Entretiens avec les élus	1,0	445,00€	445,00 €	1,5	225,00€	337,50 €	<b>782,50€</b>
Entretiens avec les agents et techniciens gestionnaires d'équipements	1,0	445,00€	445,00 €	1,5	225,00€	337,50 €	<b>782,50 €</b>
Analyse des documents et données (statuts, budgets, délibérations...)		445,00€	0,00 €	2,0	225,00€	450,00 €	<b>450,00 €</b>
Analyse des modalités de fonctionnement	0,5	445,00€	222,50 €	2,0	225,00€	450,00 €	<b>672,50 €</b>
Synthèse	0,5	445,00€	222,50 €	1,0	225,00€	225,00 €	<b>447,50 €</b>
Validation	1,0	445,00€	445,00 €	0,5	225,00€	112,50 €	<b>557,50 €</b>
<b>TOTAL ETAPE 1</b>	<b>4,5</b>		<b>1 780,00 €</b>	<b>9,5</b>		<b>2 137,50 €</b>	<b>3 917,50€</b>

<b>Etape 2 Analyse des compétences et évolutions statutaires</b>							
Analyse juridique des compétences		445,00€	0,00 €	2,0	225,00€	450,00 €	<b>450,00 €</b>
Adaptation des compétences aux actions conduites et aux projets à venir	0,5	445,00€	222,50 €	2,0	225,00€	450,00 €	<b>672,50 €</b>
Analyse des participations communales	0,0	450,00€	0,00 €	3,0	225,00€	675,00 €	<b>675,00 €</b>
Evolutions du SIVU	0,0	450,00€	0,00 €	3,0	225,00€	675,00 €	<b>675,00 €</b>
Synthèse	1,0	450,00€	450,00 €	2,0	225,00€	450,00 €	<b>900,00 €</b>
Validation	2,0	450,00€	900,00 €	0,5	225,00€	112,50 €	<b>1 012,50€</b>
<b>TOTAL ETAPE 2</b>	<b>3,5</b>		<b>1 572,50 €</b>	<b>12,5</b>		<b>2 812,50 €</b>	<b>4 385,00€</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8</b>		<b>3 352,50€</b>	<b>22</b>		<b>4 950,00€</b>	<b>8 302,50€</b>

Monsieur LE LABOUSSE suggère d'effectuer cette étude en interne compte tenu de son coût.

Monsieur LE BORGNE rappelle qu'un groupe de travail avait été constitué en 2006, se réunissant à plusieurs reprises.

Le résultat avait amené à préciser davantage l'objet du SIVU voire de l'élargir. Sur la suite à donner, le président avait rencontré un collaborateur du sous-préfet de Lorient qui avait conseillé, vu les compétences dévolues au SIVU, de le transformer en un syndicat mixte. Les élections municipales se déroulaient quelques mois plus tard.

En fait, ni le fonctionnement du SIVU ni ses statuts n'ont été analysés depuis la création du syndicat. Il est difficile d'être à la fois juges et parties prenantes. Un regard extérieur et d'expert est l'opportunité de clarifier la situation entre les communes et le SIVU.

Monsieur le président précise que peu de cabinets aussi spécialisés dans ce domaine existent.

Monsieur JALU explique qu'un certain nombre de collectivités ainsi que d'intercommunalités dans le Morbihan font appel à celui-ci qui a acquis une certaine notoriété de part ses compétences.

#### **Délibération n°08/2011**

Entendu le rapport de présentation effectué par M. Le Borgne, Président, les membres du comité syndical, à l'unanimité, décident :

- De retenir l'offre du cabinet Ouest Cités Conseils pour une mission d'audit des compétences et du fonctionnement du SIVU et de préconisations d'évolutions pour un montant de 8 302,50 € HT ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat présenté ainsi que tous documents se rapportant aux présentes décisions ;
- D'inscrire le montant de la dépense correspondante au budget de l'exercice 2011.

## 6. COMMISSION MAPA

Le décret n° 2009-1702 du 30 décembre 2009 modifie les seuils applicables aux marchés passés en application du code des marchés publics et de l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics et aux contrats de partenariat ;

Les collectivités locales peuvent depuis traiter en marché à procédure adaptée (MAPA) les marchés de travaux jusqu'à 4 845 000 € HT, et les marchés de services jusqu'à 193 000 € HT.

L'intervention d'une commission d'appel d'offres ou d'un jury n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée. Toutefois, en procédure adaptée, il est possible de recourir à la commission d'appel d'offres (cas aujourd'hui) ou à une commission d'élus composée pour l'occasion (il faut dans ce cas prendre une délibération).

Monsieur le Président propose de créer une commission MAPA qui sera chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 4 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses. Elle pourra également proposer au président d'engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

Le conseil syndical est appelé à délibérer sur :

- la création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 4 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses ;
- la composition de cette commission (identique à la commission d'appel d'offres ou non) ;
- dans ce dernier cas, la fixation du nombre de membres et désignation de ceux-ci.

### Délibération n°09/2011

A l'unanimité les membres du comité syndical décident :

- La création d'une commission MAPA chargée de déterminer, pour les marchés de travaux supérieurs à 4 000 € HT passés sous forme de MAPA, la ou les offres économiquement les plus avantageuses ;
- De fixer à cinq le nombre de ses membres auquel s'ajoute le Président du SIVU, membre de droit ;
- De désigner en qualité de titulaires : Jean AMBROSIO, Thierry CAPITAN, Martine GUILLAS, Philippe LE CHEVILLER, Maurice RIO ;
- De désigner en qualité de suppléants : Michel JALU, Carole LE MELINAIRE, Bernard LE PENNEC, Jean Claude MACCHUS, Jean Jacques MEROUR

## 7. DÉCISIONS PRISES PAR LE PRÉSIDENT dans le cadre de sa délégation

### Délibération n°10/2011

#### Equipement de la 5ème classe – Ecole Xavier Grall

Compte tenu de l'ouverture de la classe supplémentaire de maternelle à la rentrée de septembre 2010, Monsieur le Président a procédé à la commande du mobilier nécessaire à savoir :

- ATLANTIC BURO Tables + bancs + chaises + meubles et bacs divers .....4 168,68 € TTC

#### Remplacement de l'équipement volé salle polyvalente

Suite au vol par effraction du mois de décembre dernier, Monsieur le Président a pris la décision de remplacer rapidement l'équipement volé à savoir :

ALRÉ MÉNAGER	Lave linge	499,90 € TTC
	Sèche linge	429,90 € TTC
	Réfrigérateur	447,20 € TTC

